

ALLOCATIONS FIN DE THESE 2024

6 ou 12 mois

Groupe de Réflexion sur la Recherche Cardiovasculaire
Société Française de Cardiologie



GRRC
GROUPE
DE RÉFLEXION
SUR LA RECHERCHE
CARDIOVASCULAIRE



Société
Française de
Cardiologie

OBJECTIFS :

Le GRRC, filiale de la SFC, propose des allocations de fin de thèse afin de permettre à de jeunes chercheur(se)s, scientifiques, pharmaciens ou médecins, travaillant dans le **domaine cardiovasculaire**, de **terminer leur projet de thèse**. Ces allocations seront attribuées à des projets de **recherche clinique ou fondamentale**, pour une durée de **6 ou 12 mois**, sur la base du **sujet de thèse** et de **l'état d'avancement du projet**.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

- Le (la) candidat(e) et leurs directeur(trices)s de thèse devront être à jour de leurs cotisations SFC et GRRC au moment de la soumission du dossier.
- Le (la) candidat(e) devra être inscrit(e) en troisième année de thèse au moment du dépôt du dossier.
- Le (la) candidat(e) devra impérativement avoir comme projet la soutenance de sa thèse durant l'année 2024 ou 2025
- Le (la) candidat(e) est doctorant(e) dans un laboratoire de recherche français.
- Le (la) directeur(trice) de la thèse doit soutenir la demande et attester de la soutenance de la thèse durant la 4^{ème} année.
- Le (la) directeur(trice) de l'école doctorale doit donner un avis favorable à l'inscription en 4^{ème} année même sous réserve de financement.
- Les candidatures émanant d'une même direction de thèse ayant bénéficié d'une allocation GRRC/SFC pendant les deux dernières années (2022-2023 ou 2023-2024) ne sont pas éligibles.
- Les candidatures multiples émanant d'une même unité sont fortement déconseillées. Dans ce cas, le (la) directeur(trice) de l'unité devra adresser un courrier aux responsables des allocations pour soutenir les deux candidat(e)s et justifier la candidature multiple.
- Les dossiers électroniques doivent parvenir complets avant la date limite énoncée dans le calendrier au format indiqué dans cet appel d'offre (voir section calendrier et dossier de candidature).

CALENDRIER :

- La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi **5 avril minuit**.
- Notification des candidat(e)s sélectionné(e)s pour l'audition le **vendredi 3 mai**.
- Audition des candidat(e)s présélectionné(e)s : le **23 et/ou 24 mai, à Paris**.
- Résultats : le **vendredi 24 mai**.
- Acceptation de l'allocation avant le **vendredi 7 juin minuit**.
- Présentation des travaux réalisés lors d'une session dédiée au Printemps de la Cardiologie (**avril-juin 2025**).

MONTANT :

Un **contrat à durée déterminée** sera établi avec l'université à laquelle est inscrit le (la) doctorant(e) et une allocation sera versée **mensuellement** pour 6 ou 12 mois. Pour information le montant est celui des allocations doctorales du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

ANALYSE DES CANDIDATURES :

Les responsables des allocations du bureau du GRRC réunissent un **jury** composé de membres du GRRC et de membres de la SFC, et/ou de membres extérieurs, qui présélectionneront les dossiers admissibles pour l'audition selon les critères suivants : **qualité scientifique du (de la) candidat(e), qualité du travail de thèse déjà réalisé dans le domaine cardiovasculaire, faisabilité du programme de fin de thèse**. La qualité de la **discussion** entre le (la) candidat(e) et les membres du jury constitue un des critères d'appréciation du (de la) candidat(e) par le jury. **La participation active** (posters ou présentations orales) **du laboratoire d'accueil au(x) Printemps de la Cardiologie** est un élément apprécié par le jury.

Le Conseil d'Administration du GRRC est souverain dans la décision d'attribution des allocations. A l'issue de l'audition, le jury détermine un classement. Les candidat(e)s lauréat(e)s auront jusqu'au **vendredi 7 juin** pour signifier leur acceptation définitive de l'allocation ou leur renoncement. Dans le cas où un(e) ou plusieurs candidat(e)s se désisteraient et dans le cas où une liste complémentaire serait composée, le (la) ou les candidat(e)s appartenant à cette liste complémentaire pourraient bénéficier de l'allocation.

OBLIGATION DES CANDIDAT(E)S :

L'absence d'un(e) candidat(e) présélectionné(e) à l'audition sera considérée comme un renoncement de candidature.

Les lauréat(e)s s'engagent à **participer activement au congrès du Printemps de la Cardiologie 2025**. Il leur sera demandé une **présentation des travaux** réalisés lors d'une séance organisée en préambule ou pendant le congrès. Leur présence lors de cette séance est obligatoire, sauf cas de force majeure et dans ce dernier cas, les responsables des allocations du GRRC devront avoir été prévenus. L'inscription au congrès est à la charge des lauréat(e)s (selon les règles habituelles).

Le (la) candidat(e) s'engage à effectuer un travail de recherche à plein temps et à ne pas bénéficier d'une autre source de financement.

L'acceptation de l'allocation implique que le (la) lauréat(e) certifie, **avant que l'allocation ne lui soit versée**, que :

- il (elle) sera **inscrit(e) en thèse** sur la période concernée ; les frais d'inscription à l'université étant à sa charge.
- l'allocation GRRC/SFC ne peut pas compléter ou s'ajouter à un autre financement sur une même période de financement.
- il (elle) s'engage à **citer le "Groupe de Réflexion sur la Recherche Cardio-vasculaire"** et la **"Société Française de Cardiologie"** (en toutes lettres) sur **toutes les publications** qui auront été faites à partir du travail réalisé pendant la période de l'allocation, et d'envoyer un exemplaire de chaque publication au responsable des allocations du GRRC.
- il (elle) s'engage à **remercier le GRRC** dans son document de thèse
- il (elle) s'engage à informer immédiatement les responsables des allocations en cas d'interruption de son activité de recherche.

- il (elle) a été informé(e) que le montant de l'allocation doit être déclaré à l'administration fiscale.
- il (elle) s'engage à fournir au trésorier de la SFC les noms, adresses et numéro de téléphone des responsables administratifs de la Direction de la Recherche, de l'Ecole Doctorale, du comptable de l'Université et du laboratoire dont il (elle) dépend.
- il (elle) s'engage à fournir en fin d'année 2024 la première page du document de thèse ainsi qu'une page contenant les résumés en français et en anglais de la thèse.

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les dossiers doivent être soumis par **courrier électronique uniquement** en fichier pdf attaché à : elise.belaidi@univ-lyon1.fr, thomas.bochaton@chu-lyon.fr, fabrice.ivanis@univ-tours.fr
Le nom du fichier correspondant au dossier de candidature sera : nom-prénom du candidat.pdf

Les candidat(e)s recevront un accusé de réception de candidature par l'un des responsables. Si l'accusé de réception ne parvenait pas dans les 48h suivant la date limite de candidature, ils (elles) devront alors recontacter les responsables.

Il n'y a pas de formulaire pré-imprimé à remplir. Les pages doivent être numérotées selon les recommandations ci-dessous.

Le dossier devra comprendre dans l'ordre :

- **Page de Garde** : dans l'ordre
 - Mention : "Candidature à une allocation GRRC/SFC 2024-2025"
 - Nom et prénom(s)
 - Age, adresse, numéro de téléphone, e-mail du (de la) candidat(e)
 - Titre de la thèse
 - Intitulé, nom du (de la) responsable du laboratoire, nom du (de la) directeur(trice) de recherche et adresse du laboratoire dans lequel le (la) candidat(e) doit terminer sa thèse.
 - La spécialité du (de la) postulant(e) : Scientifique / Médecin / Pharmacien
 - Situation du (de la) candidat(e) au moment du dépôt du projet (1 ligne)
 - 3 à 5 mots clés illustrant la thématique de la thèse
- **Page 2** : Titre de la thèse et résumé de l'avancement des travaux de thèse (1 page maximum).
- **Pages 3-4** : *Curriculum vitae* du (de la) candidat(e) (2 pages max), avec notamment : - ses titres universitaires (date et lieu), - son expérience de la recherche (stages, compétences, communications...) - la carrière envisagée (en fin de document)
- **Page 5** : Lettre du (de la) directeur(trice) de l'Ecole Doctorale attestant d'un avis favorable pour une inscription en 4^{ème} année de thèse, même sous réserve de financement.
- **Page 6** : Lettre de soutien du directeur de thèse adressée au jury. Il attestera aussi de la soutenance du (de la) candidat(e) pendant la 4^{ème} année.
- **Page 8-9** : dossier de l'équipe d'accueil :
 - Intitulé, adresse, responsable de l'unité et de l'équipe (fournir un organigramme et situer le (la) doctorant(e))
 - Ecole doctorale de rattachement.

- Liste des étudiant(e)s encadré(e)s par le (la) directeur(trice) de thèse durant les 4 dernières années (2019-2023), l'année de thèse et/ou le devenir des étudiant(e)s ainsi que les publications issues de leurs travaux de thèse.
- **Pages 10-15** : Une présentation du travail de thèse en 5 pages maximum avec :
 - en première partie : l'état actuel des connaissances sur le sujet et les hypothèses de travail
 - en deuxième partie : le détail du travail réalisé
 - en troisième partie : les perspectives futures liées à ce projet en spécifiant bien, le cas échéant, les retombées potentielles sur la compréhension des pathologies cardiovasculaires
 - en quatrième partie : le calendrier de la finalisation de la thèse.
- Cette présentation du projet doit être rédigée en police au minimum 12 et en interligne d'au moins 1,5.
- **Liste de références** (max 2 pages, interligne 1, police 10, non comprise dans les pages du projet)

Pour tout renseignement, joindre les responsables aux allocations :

Elise BELAIDI

elise.belaidi@univ-lyon1.fr

ou :

Thomas BOCHATON

thomas.bochaton@chu-lyon.fr

ou :

Fabrice IVANES

fabrice.ivanès@univ-tours.fr